

MAIRIE D'EMERCHICOURT

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU – SYNTHÈSE DE LA SEANCE du vendredi 5 décembre 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 5 décembre 2014 à 18 heures 30, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Michel LOUBERT, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Sont présents à cette réunion :

Madame PIHET Véronique.

Messieurs LOUBERT Michel – MIDAVAIN Jean-Marc – HERBIN Gérard – FERREZ Didier – LEPRETRE Frédéric – GUERDIN Matthieu – MALAQUIN Alain – GUSTIN Arnaud et PITIOT Stéphane.

Absents excusés :

Madame HOMMERIN Eliane a donné pouvoir à M. HERBIN Gérard.

Madame BIHANIC Thérèse-Marie a donné pouvoir à Mme PIHET Véronique.

Madame MENDELSKI Caty a donné pouvoir à M. LOUBERT Michel.

Madame SUM Michèle.

Monsieur ROUSSEL Régis.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Monsieur GUSTIN Arnaud est désigné Secrétaire de séance.

Il est fait ensuite lecture des délibérations du 7 octobre 2014. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal correspondant est soumis à l'assemblée et adopté à l'unanimité. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente la liste des décisions directes qu'il a prises en vertu des délégations de compétences qui lui ont été consenties par délibération du Conseil Municipal le 19 avril 2014.

• Présentation de la révision du Plan de Déplacement Urbain par Mme Lydie TREFERT-COQUEL du Syndicat Mixte des Transports du Douaisis

Mme TREFERT expose aux élus la démarche en cours de révision du PDL menée sur le périmètre du SMTD composé de 46 communes. Un PDL est un plan de développement urbain, de développement de l'attractivité territoriale. Il s'agit de maîtriser le trafic, d'articuler les transports de l'urbanisme et d'organiser la coordination entre la voiture, les transports en commun, les vélos et les piétons. C'est un outil de programmation à l'échelle du territoire des actions à mener en termes de déplacement dans les années à venir. C'est avant tout une démarche partenariale. Le PDL a été adopté en 2002, il doit être révisé.

L'action principale qui a été menée est le TRAM. Il faut désormais recenser tous les déplacements. Il est regrettable que la voiture soit le mode le plus utilisé. Le territoire est bien desservi en termes de réseaux routiers mais le réseau des transports en commun souffre de même que le réseau de transport interurbain.

Emerchicourt a la particularité d'être situé dans l'axe du TCSP mais aussi du SIRA et dans le triangle Aniche-Somain-Denain.

Monsieur le Maire s'est félicité de la prise en compte de la liaison avec Bouchain et a souligné que le lotissement au centre de la commune devra être également pris en compte.

Les élus ont fait remarquer qu'il n'existait pas de desserte à Emerchicourt à part le transport à la demande qui est un service individuel complexe à mettre en place.

La mise en place de navettes est très demandée suite au succès de Binbin à Douai.

1. Participation financière à la carte JOB de transport SMTD

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée du courrier du Président du Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (SMTD) qui demande au Conseil Municipal de se positionner sur la prise en charge d'une partie de la carte JOB destinée aux demandeurs d'emploi pour l'année 2015.

Le Syndicat prend en charge 50% des droits de la carte et demande si la commune participe en tout ou partie sur le coût communal de 5 € des cartes JOB qui seront délivrées aux habitants d'Emerchicourt.

Monsieur le Maire propose de prendre en charge en totalité à hauteur de 5 € la carte JOB pour demandeurs d'emploi.

Approuvé à l'unanimité.

2. Participation financière à la carte OR de transport SMTD

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée du courrier du Président du Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (SMTD) qui demande au Conseil Municipal de se positionner sur la reconduction de la prise en charge d'une partie de la carte OR pour l'année 2015.

Le Syndicat demande si la commune participe en tout ou partie sur le coût de 42 € des cartes OR qui seront délivrées aux habitants d'Emerchicourt.

Monsieur le Maire propose de prendre en charge en totalité la carte OR.

Approuvé à l'unanimité.

3. Participation financière à la carte RSA de transport SMTD

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée du courrier du Président du Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (SMTD) qui demande au Conseil Municipal de se positionner sur la prise en charge d'une partie de la carte allocataire du RSA pour l'année 2015.

Le Syndicat prend en charge 50% des droits de la carte et demande si la commune participe en tout ou partie sur le coût communal de 15 € des cartes allocataires du RSA qui seront délivrées aux habitants d'Emerchicourt.

Monsieur le Maire propose de prendre en charge en totalité à hauteur de 15 € la carte pour les allocataires du RSA.

Approuvé à l'unanimité.

4. Modifications budgétaires

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les ouvertures de crédits suivantes :

En dépenses de fonctionnement :

- 400 € au 023 virement à la section d'investissement

En recettes de fonctionnement :

- 400 € au 722 chap 042 immobilisations corporelles travaux en régie

En dépenses d'investissement :

- 50 € au 1641 chap 16 emprunts en euros
- 400 € au 2121 chap 040 plantation d'arbres
- - 5 000 € au 21316 chap 21 équipement de cimetière
- 3 850 € au 2135 chap 21 installations générales
- 2 000 € au 2183 chap 21 matériel informatique
- 7 445 € au 2188 chap 21 autres immobilisations corporelles

En recettes d'investissement :

- 400 € au 021 virement de la section de fonctionnement
- 8 345 € au 10226 chap 10 taxe d'aménagement

Approuvé à l'unanimité.

5. Création de 2 postes d'agents recenseurs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer deux emplois d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2015,

Sur le rapport du Maire, en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels, il est proposé à l'assemblée :

- de créer deux emplois d'agents recenseurs non titulaires à temps non complet pour la période allant de mi-janvier à mi-février 2015
- de fixer leur rémunération

Approuvé à l'unanimité.

6. Projet de création d'une micro-crèche

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que notre commune a été consultée concernant le projet porté par l'Association pour la Création et la Coordination d'Equipements médicoSociaux (ACCES) de création d'une micro-crèche intercommunale à Marquette en Ostrevant. Les six communes de Marquette en Ostrevant, Wasnes au Bac, Emerchicourt, Mastaing, Wavrechain-sous-Faulx et Marcq en Ostrevent disposeraient de 10 places d'équipement d'accueil collectif pour les enfants âgés de 0 à 4 ans. La répartition du financement de ce projet pour les 6 communes serait proratisé au nombre d'enfants susceptibles d'être accueillis par la micro-crèche, selon les données de la CAF. Le projet serait également financé par la CAF. Le reste à charge des familles serait calculé à partir d'un barème édité chaque année par la CNAF.

Monsieur le Maire a consulté les assistantes maternelles afin de connaître la situation de leur capacité d'accueil : des places sont encore disponibles.

12 VOIX CONTRE, 0 VOIX POUR, 1 ABSTENTION

7. Règlement d'utilisation des tablettes numériques du cyber centre

Monsieur Didier FERREZ, Adjoint au Maire et président de la Commission Culture Jeunesse et Vie Scolaire présente à l'assemblée le travail réalisé par la commission concernant la mise en service et les règles d'utilisation des tablettes numériques au sein du cyber centre.

Approuvé à l'unanimité.

8. Convention relative à l'élaboration de la Carte de Bruit Stratégique et du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement avec la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent

La directive n° 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement a pour objet de prévenir ou de réduire les effets nocifs de l'exposition au bruit dans l'environnement.

Cet objet se décline en 3 actions :

- L'évaluation de l'exposition au bruit des populations
- Une information des populations sur ce niveau d'exposition et les effets du bruit
- La mise en œuvre de politiques visant à réduire le niveau d'exposition et à préserver les zones de calme.

La directive impose aux agglomérations de plus de 100 000 habitants :

- La réalisation de cartes d'exposition au bruit
- L'adoption de plans d'actions en matière de prévention et de réduction du bruit dans l'environnement.

La commune d'Emerchicourt, ainsi que 13 autres communes adhérant à la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent sont concernées par cette directive. Aussi, afin de faciliter et d'harmoniser la réalisation des différents CBS et PPBE, les communes peuvent se grouper pour choisir un prestataire commun et demander à la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent de piloter ce groupement.

Ce dispositif donne lieu à la signature de conventions bilatérales de prestations de service entre la CCCO et les communes intéressées.

Approuvé à l'unanimité.

Vu pour être affiché le vendredi 12 décembre 2014, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Emerchicourt, le 12 décembre 2014.

Le Maire,

Michel LOUBERT